

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 29 octobre 2024**

Délibération n°128_241029

Budget supplémentaire 2024 : Le budget principal de la ville - Le budget du service extérieur des pompes funèbres.

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 octobre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 23 octobre 2024, dématérialisée et affranchie le 23 octobre 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procurations données à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN M. Eric FONTAINE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA ² Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND M. Thibaud CHANE WOON MING M. Jean François PAYET M. Bernard MARIMOUTOU M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN ¹ M. Hanif RIAZE Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH ² M. Brice GOKALSING-POUPIA ⁴ Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY ³ Mme Linda MANENT M. Georges Marie NAZE	M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN Mme Juliana M'DOIHOMA M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹A quitté définitivement la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°129 et donne procuration à Mme Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN

²Ont quitté la salle des délibérations, ne prennent pas part au débat de la délibération n°130 et ne prennent pas part au vote

³Ne prend pas part au vote de la délibération n°130

⁴A quitté définitivement la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°148 et donne procuration à M. Imran HATTEEA

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024**

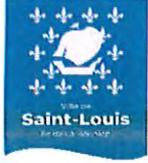
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°127 à 128	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°129	26	6	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°130	26	6	13	3	29	0	0
Pour les délibérations n°131 à 135	26	6	13	0	32	0	0
Pour les délibérations n°136 à 137	26	6	13	0	Prend acte		
Pour les délibérations n° 138 à 139	26	6	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°140	26	6	13	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°141 à 147	26	6	13	0	32	0	0
Pour les délibérations n°148 à 158	25	7	13	0	32	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,


Juliana M'DOIHOMA


 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal - Séance du 29 octobre 2024 Délibération n°128_241029	POLE FINANCES, OPTIMISATION ET CONTRÔLE
	Budget supplémentaire 2024 : <ul style="list-style-type: none"> • Le budget principal de la ville • Le budget du service extérieur des pompes funèbres 	Direction des finances

I - RAPPORT DE PRESENTATION

Le Conseil municipal est appelé à voter le budget supplémentaire de la ville - budget principal et budget annexe du service extérieur des pompes funèbres - pour l'exercice 2024.

Le budget supplémentaire est une étape de reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice précédent (2023) sur l'exercice courant (2024), mais aussi de réajustements budgétaires.

L'élaboration en début d'année du budget primitif 2024 s'inscrivait dans un contexte économique et social incertain, marqué des tensions géopolitiques accentuant les incertitudes quant à l'évolution de l'inflation.

Sur le plan local, la Commune a dû faire face à des épisodes météorologiques en décembre 2023 et en janvier 2024 particulièrement importants, révélant la vulnérabilité et la fragilité de ses infrastructures routières et bâtementaires laissés trop longtemps sans plan stratégique de réhabilitation et de rénovation. Aussi, au lendemain de cette crise climatique, la municipalité a tenu à en tirer pleinement les conséquences en renforçant la priorité et les moyens accordés à l'adaptation du territoire aux aléas climatiques et en accélérant sa trajectoire volontariste vers une ville plus résiliente.

La Commune de Saint-Louis a ainsi pu s'appuyer sur une situation financière consolidée pour établir un budget primitif basé sur **une prévision prudente en matière de recettes de fonctionnement et sur une ambition forte en matière d'investissement.**

La stabilité financière de la Commune s'est confirmée au moment du vote compte administratif 2023 comme l'illustre les indicateurs de l'exercice : **un résultat excédentaire de 13,9 M€** (13,0 M€ en fonctionnement, 0,9 M€ en investissement), une épargne brute et un taux d'épargne respectivement de 11,4 M€ et de 11,7 %, ainsi qu'une **capacité de désendettement de 2,2 années**, bien inférieure aux 12 années admissibles.

Ce résultat, après avoir couvert les restes-à-réaliser en investissement (6,8 M€) et en fonctionnement (0,2 M€), **sera intégralement consacré au financement des investissements de la Commune, à hauteur de 6,9 M€.** Cette somme, ajoutée aux inscriptions nouvelles de cette section, permettra le financement de nouvelles dépenses d'investissement et la réduction de l'emprunt d'équilibre.

Les inscriptions en section de fonctionnement seront limitées au niveau des recettes supplémentaires notifiées, constatées ou contractualisées. Les orientations nationales inscrites à la Loi de finances 2024 ont en effet été favorables à la commune de Saint-Louis puisque les deux principales dotations perçues par la collectivité, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation d'aménagement des collectivités d'outre-mer (DACOM), connaissent une revalorisation cette année. La Ville bénéficie également de la bonne tenue de ses recettes d'octroi de mer (+ 4,5 % par rapport à 2023).

Le budget supplémentaire 2024 a donc été bâti tout d'abord aux fins :

- de reprendre le résultat excédentaire de l'exercice 2023 et de le déployer intégralement sur la section d'investissement **afin d'accélérer le déploiement du plan pluriannuel d'investissement** ;
- d'inscrire en fonctionnement les recettes nouvelles attendues et les crédits correspondants en dépenses.

Ainsi, après ce budget supplémentaire 2024, l'épargne brute prévisionnelle est maintenue à 10,4 M€ et l'emprunt d'équilibre réduit à 2 M€, soit 2 M€ de moins qu'au budget primitif.

Le projet de budget supplémentaire qui vous est résumé peut se résumer ainsi :

SECTION	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal						
Fonctionnement	9 848 685,59 €	9 848 686,00 €	2 614 331,00 €	9 848 686,00 €	7 234 354,59 €	- €
Investissement	14 634 416,43 €	14 634 416,84 €	14 451 416,43 €	7 217 061,84 €	183 000,00 €	7 417 355,00 €
TOTAL	24 483 102,02 €	24 483 102,84 €	17 065 747,43 €	17 065 747,84 €	7 417 354,59 €	7 417 355,00 €
Budget annexe des pompes funèbres						
Fonctionnement	- €	- €	- €	- €		
Investissement	- €	- €				
TOTAL	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Budget consolidé (budgets principal et annexes)						
Fonctionnement	9 848 685,59 €	9 848 686,00 €	2 614 331,00 €	9 848 686,00 €	7 234 354,59 €	- €
Investissement	14 634 416,43 €	14 634 416,84 €	14 451 416,43 €	7 217 061,84 €	183 000,00 €	7 417 355,00 €
TOTAL	24 483 102,02 €	24 483 102,84 €	17 065 747,43 €	17 065 747,84 €	7 417 354,59 €	7 417 355,00 €

Enfin, il est rappelé que le présent rapport synthétise les données de la maquette budgétaire jointe en annexe.

COMMENTAIRES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL – 2024

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à **9 848 685,59 €** en recettes et en dépenses.

1. Recettes de fonctionnement

	Budget primitif 2024	BS 2024	
		Restes à réaliser n-1 ou reprise des résultats	Propositions nouvelles
Atténuation de charges (013)	300 000,00 €		80 500,00 €
Produits et services (70)	633 000,00 €		70 200,00 €
Impôts et taxes (73 et 731)	79 863 560,00 €		1 313 424,61 €
Dotations et participations (74)	17 242 840,00 €		1 184 900,00 €
Autres produits de gestion (75)	542 600,00 €		89 500,00 €
Produits financiers (76)			
Total recettes réelles hors résultat	98 582 000,00 €	0,00 €	2 738 524,61 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)		7 110 160,98 €	
Recettes réelles de fonctionnement + résultat	98 582 000,00 €	7 110 160,98 €	2 738 524,61 €
Recettes d'ordre de fonctionnement (042)	178 000,00 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	98 760 000,00 €	7 110 160,98 €	2 738 524,61 €

➤ **Les dotations et participations : (+) 1 184 900 €** correspondant principalement au réajustement de la DACOM (+ 465 275 €) et aux compensations versées par l'État au titre de la perte de la Taxe d'habitation sur les logements vacants (+ 137 700 €) et des exonérations de taxe foncière (207 981 €) décidés par celui-ci. Sont également inscrites des subventions reçues par la Ville au titre du Contrat de Ville (103 500 €), du dispositif Territoire Zéro Non-Recours (155 236 €) et de la Cité de l'emploi (+ 24 850 €).

➤ **Les recettes fiscales : (+) 1 313 424,61 €** portés pour l'essentiel par les recettes d'octroi de mer (1 100 000 €), qui bénéficient d'une forte dynamique (+ 4,5 %).

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est revu à la baisse (- 98 340 €), la CIVIS étant entré dans le processus de sortie des bénéficiaires de ce fonds. En effet, le FPIC est attribué en fonction du rang de l'EPCI au classement de l'ensemble du bloc intercommunal d'outre-mer établi à partir d'un indice découlant de différents critères et notamment le revenu par habitant ainsi que le potentiel fiscal. La perte pour la première année de sortie est de 10%, représentant pour la Ville une perte de 98 340 € pour 2024.

➤ **Autres recettes de fonctionnement : (+) 240 200,00 €** correspondant à des remboursements perçus au titre du personnel mis à disposition, ainsi qu'à des recettes d'activités (restauration scolaire, concessions funéraires, redevances d'occupation du domaine public) et retenues de garanties prescrites.

➤ **Résultat de fonctionnement reporté : (+) 7 110 160,98 €** correspondant à la reprise du résultat reporté de fonctionnement conformément à la délibération n° 89 du 24 juin 2024 portant affectation du résultat de 2023. Après couverture des restes-à-réaliser en fonctionnement (177 806,39 €), ce sont 6 932 354,59 € qui abonderont le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

A l'issue des réajustements susmentionnés, les recettes totales de fonctionnement du budget 2024 s'établissent à **108 608 685,59 €**.

2. Charges de fonctionnement

Les inscriptions se portent à 9 670 879,20 €, dont :

- 6 932 354,59 € d'augmentation du virement à la section d'investissement,
- **2 436 524,61 € d'inscriptions nouvelles**
- et 177 806,39 € de reprise des restes à réaliser.

	Budget primitif 2024	BS 2024	
		Restes à réaliser n-1 ou reprise des résultats	Propositions nouvelles
Charges à caractère général (011)	7 720 000	177 806,39	1 156 524,61
Charges de personnel (012)	66 820 000		850 000,00
Atténuation de charges (014)	260 000		80 000,00
Autres charges de gestion (65)	12 300 000		500 000,00
Charges financières (66)	1 000 000		150 000,00
Charges exceptionnelles (67)	20 000		-
Provisions (68)	100 000		-
Dépenses réelles de fonctionnement	88 220 000	177 806,39	2 436 524,61
Virement à la section d'investissement ou autofinancement (023)	8 295 000		6 932 354,59
Dépenses d'ordre de fonctionnement (042)	2 245 000		302 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	98 760 000	177 806,39	9 670 879,20

➤ **Chapitre 011 - Les charges à caractère général : (+) 1 334 331 €** dont 177 806,39 € correspondant aux restes à réaliser avec notamment :

- L'acquisition de matériaux et le recours à des prestations de service permettant des travaux en régie, principalement lors des périodes de fortes intempéries.
- Une progression des dépenses liées à la restauration scolaire : la Ville a fait le choix de maintenir des repas de qualité malgré l'inflation mesurée sur les produits alimentaires (hausse des prix des produits frais jusqu'à + 54,3 % en glissement annuel, revalorisation des prix en matière alimentaire...).
- L'inscription d'une première enveloppe de 50 000 € dévolue aux actions à entreprendre concernant le Conseil Municipal des Enfants.
- L'augmentation qualitative et quantitative des services rendus à la population : actions en faveur du développement économique, de l'animation culturelle et du développement durable...

➤ **Chapitre 65 - Autres charges de gestion : (+) 500 000 €** afin de financer une subvention exceptionnelle au CCAS pour les actions en faveur des seniors (100 000 €), des appels à projets dans le cadre des Maisons Communales de Proximité (300 000 €) et dans le cadre du développement de « Saint-Louis Berceau Maloya » (80 000 €). 20 000 € supplémentaires sont prévus pour faire face aux éventuels besoins de subventions exceptionnelles pour le tissu associatif local.

➤ **Chapitre 012 - Les Charges de personnel : (+) 850 000 €.** Il est constaté un dynamisme des charges de personnel plus important que ceux des exercices précédents (+ 4,0 %), essentiellement en raison de mesures exogènes. A titre de comparaison, le dynamisme des charges de personnel mesuré sur le plan national est de + 5,7 % à fin août. Les raisons de cette progression tiennent notamment de l'application en année pleine de mesures salariales applicables depuis le 1^{er} juillet 2023 (revalorisation du point d'indice de 1,5%, attribution de points d'indice majoré différenciés aux agents dont l'indice brut est compris entre 367 et 418) ou au 1^{er} janvier 2024 (attribution de 5 points d'indices supplémentaires à toutes les grilles indiciaires).

D'autres explications sont davantage endogènes à l'histoire de la ville, à savoir d'une part les conséquences en année pleine de la réintégration des agents liés au contentieux des titularisations et d'autre part le paiement à la CNRACL d'arriérés de contributions patronales à payer par la Ville au départ à la retraite d'agents. A lui seul, ce poste de dépense devrait représenter plus de 350 000 € en 2024 contre 113 720,49 € en 2023.

Enfin, cette inscription participera à l'accompagnement des évolutions de carrière des agents (promotions interne, avancement de grade) et au renforcement des capacités de l'administration communale, recommandée par le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

- **Les atténuations de charges : (+) 80 000 €** pour compléter d'une part les crédits inscrits aux fins de comptabiliser la pénalité SRU (57 000 €) et d'autre part les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (23 000 €).
- **Les Charges financières : (-) 150 000 €.** Il est proposé une inscription à la baisse des crédits dévolus aux intérêts, la Ville n'ayant pas eu recours à l'emprunt depuis le début de l'exercice.
- **Les dépenses d'ordre de fonctionnement : (+) 302 000 €** pour compléter les crédits relatifs à l'amortissement des biens de la collectivité.
- **Le virement à la section d'investissement : (+) 6 932 354,59 €** en plus des 8 295 000€ inscrits au budget primitif, soit un total de 15 227 354,59 €.

A l'issue de ces réajustements, les dépenses de fonctionnement s'établissent à **108 608 685,59 €**.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions en section d'investissement s'équilibrent à **14 634 416,43 €** en recettes et en dépenses. Les réajustements opérés correspondent à la prise en compte des restes à réaliser, à l'affectation des résultats 2023 et au financement de dépenses d'équipement. Des redéploiements de crédits sont également prévus afin d'optimiser l'exécution budgétaire 2024.

1. Recettes d'investissement

	Budget primitif 2024	BS 2024		TOTAL BUDGET 2024
		Restes à réaliser n-1 ou reprise des résultats	Propositions nouvelles	
Produit des cessions (024)	100 000,00	-	-	100 000,00
Dotations reçues (10)	2 704 490,00	5 937 118,37	394 400,00	9 036 008,37
Subventions d'équipement reçues (13)	13 743 125,00	1 973 015,25	-	15 716 140,25
Emprunt contracté (1641)	4 000 000,00	-	2 000 000,00	2 000 000,00
Total recettes réelles d'investissement hors résultat	20 547 615,00	7 910 133,62	- 1 605 600,00	26 852 148,62
Résultat reporté d'investissement (001)		912 528,22		912 528,22
Recettes réelles d'investissement + résultat	20 547 615,00	8 822 661,84	- 1 605 600,00	27 764 676,84
Virement de la section de fonctionnement ou autofinancement (021)	8 295 000,00		6 932 354,59	15 227 354,59
Recettes d'ordre d'investissement (040 et 041)	4 438 000,00		485 000,00	4 923 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	33 280 615,00	8 822 661,84	5 811 754,59	47 915 031,43

- **Virement de la section de fonctionnement) : (+) 6 932 354,59 €** correspondant à l'augmentation de l'autofinancement de la section d'investissement.
- **Dotation, fonds divers et réserves : (+) 6 331 518,37 €** correspondant pour l'essentiel à l'excédent de fonctionnement 2023 capitalisé (5 937 118,37 €). Suite à la réception de la notification et à la réception des fonds, le FCTVA est majoré à hauteur de + 394 400 €.
- **Subventions d'investissement : (+) 1 973 015,25 €** correspondant exclusivement en l'inscription des restes-à-réaliser en subventions d'investissement.

- **Emprunt : (-) 2 000 000 €** correspondant à la réduction du montant prévisionnel de l'emprunt d'équilibre. La municipalité opte en effet pour une stratégie d'endettement mesurée en faisant financer ses investissements par son autofinancement afin de limiter les charges financières.
- **Recettes d'ordre : (+) 183 000 €** pour compléter les crédits relatifs au transferts patrimoniaux (passage de l'état de « travaux » à l'état d'immobilisations).
- **Résultat reporté d'investissement : (+) 912 528,22 €** de recettes correspondant au résultat reporté d'investissement, excédentaire à l'issue de l'exercice 2023.

2. Dépenses d'investissement

Les inscriptions proposées en mouvements réels d'investissement s'élèvent à 14 451 416,43 € répartis comme suit :

- 8 822 661,84 € au titre des restes à réaliser
- **5 628 754,59 € en inscriptions nouvelles.**

Ces sommes s'ajoutent aux 33 280 615 € inscrits au BP 2024, dont 30 909 615 € en mouvements réels.

	Budget primitif 2024	BS 2024	
		Restes à réaliser n-1 ou reprise des résultats	Propositions nouvelles
Dettes financières (16)	2 706 615,00		
Remboursement sur subvention ou autres (13)			69 000,00
Dépenses d'équipement brut (Chapitres 20, 204, 21 et 23)	28 003 000,00	8 822 661,84	5 507 754,59
Immobilisations incorporelles (20)	3 213 875,00	2 431 957,53	55 000,00
Subventions d'équipement versées (204)	644 500,00	692 602,75	1 000 000,00
Immobilisations corporelles (21)	1 707 772,00	1 486 358,03	2 860 000,00
Immobilisations en cours (23)	22 436 853,00	4 211 743,53	1 592 754,59
Participations (26)	100 000,00		
Autres immobilisations financières (27)	100 000,00		52 000,00
Dépenses réelles d'investissement + résultat	30 909 615,00	8 822 661,84	5 628 754,59
Dépenses d'ordre d'investissement (040 et 041)	2 371 000,00		183 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	33 280 615,00	8 822 661,84	5 811 754,59

Les inscriptions proposées concernent les opérations suivantes :

- **Petits aménagements de proximité (PAP) : 2 400 000 €**
Il est prévu le lancement d'une 2^{ème} vague de petits aménagements de proximité pour chacun des 24 quartiers de la commune, représentant un montant total de 2 400 000 €
- **Subventions d'investissement au CCAS : 1 000 000 €.**
Il est inscrit 1 000 000 € de subventions d'équipement au Centre Communal d'Action Sociale permettant l'amélioration du service rendu aux usagers à travers la **création de la Maison des solidarités** et le renouvellement de l'équipement des services du CCAS.

➤ **Réhabilitation et extension du système de vidéoprotection urbaine : 200 000 €**

Une première enveloppe de 200 000 € sera mobilisée en investissement afin de poursuivre la remise à niveau du système de vidéo-surveillance de la ville et prévoir des premières extensions dans les zones les plus exposées. Cette démarche sera conduite de manière pluriannuelle et mobilisera des investissements complémentaires afin d'optimiser le périmètre, le fonctionnement et la maintenance du centre de supervision urbaine.

➤ **Programme de vidéoprotection des écoles : 160 000 €.**

La sécurisation des écoles contre les actes malveillants d'intrusion constitue un enjeu important. La Ville veut développer un programme global de vidéoprotection sur son bâti scolaire. Une enveloppe de 160 000 € sera mobilisée pour équiper avant la fin de l'année une partie des écoles et cette opération se poursuivra l'année prochaine pour couvrir l'ensemble des établissements du premier degré.

➤ **Acquisition de véhicules : 250 000 €**

Compte tenu de l'état très dégradé de sa flotte automobile, la Ville s'était inscrite dès le début de la mandature dans une démarche pluriannuelle de renouvellement de son parc. Elle poursuit cet axe de son programme de modernisation des moyens municipaux avec l'acquisition de véhicules thermiques et électriques. Il est à noter que les acquisitions de véhicules électriques sont co-financées par le PST 2 à hauteur de 80%.

➤ **Travaux bâtimentaires : 218 122 €**

Ces inscriptions ont vocation à financer divers travaux sur le bâti communal afin d'améliorer les conditions de travail des agents et d'accueil du public.

➤ **Acquisition d'engins routiers : 750 000 €**

Sont inscrits des crédits dévolus à l'acquisition d'engins routiers (camion répandeur, tractopelles, compacteur) permettant à la régie route et au service de l'environnement de la Ville de réaliser des travaux et de limiter le recours aux locations.

➤ **Acquisitions foncières : 500 000 €**

Des crédits sont prévus pour permettre des acquisitions foncières afin d'anticiper les besoins futurs et en vue de la création de nouvelles infrastructures publiques.

➤ **Outils d'amélioration de la relation avec l'utilisateur : 55 000 €**

Ce budget est prévu pour l'amélioration de la relation avec l'utilisateur au moyen du développement d'outils numériques tels qu'une plateforme citoyenne appelée « portail citoyen », ainsi que la mise en place d'un chatbot notamment pour l'assistance aux démarches administratives.

➤ **Dépenses d'ordre d'investissement : (+) 183 000 €** pour compléter les crédits relatifs au transferts patrimoniaux et à l'amortissement des biens de la collectivité.

Après ces inscriptions, le total des dépenses d'équipement s'élèverait à un total de 42 333 416,43 €.

En y incluant toutes les opérations d'investissement, le total de la section se porterait à 47 715 031,43 €.

A l'issue du vote de ce projet de budget supplémentaire, le budget principal 2024 se porterait à **156 523 717,02 €**.

COMMENTAIRES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES – 2024

Le budget supplémentaire consiste en la reprise en section de fonctionnement du résultat positif de **+ 3 790, 21 € (chapitre 002)** constaté à la clôture de l'exercice 2023.

Ce résultat vient compenser un ralentissement constaté au niveau des encaissements de frais de fossoyage (chapitre 70).

DEPENSES	BP 2024	B5 2024	BP + BS 2024	RECETTES	BP 2024	B5 2024	BP + BS 2024
CH. 011 Charges à caractère général	5 000,00 €		5 000,00 €	Résultat de fonct reporté (002)		3 790,21 €	3 790,21 €
CH. 012 Charges de personnel	15 000,00 €		15 000,00 €	CH. 70 Produits et services	20 000,00 €	-3 790,21 €	16 209,79 €
DEP. TOTALES	20 000,00 €		20 000,00 €	REC. TOTALES	20 000,00 €		20 000,00 €

A l'issue du vote de ce projet de budget supplémentaire, le budget du service extérieur des pompes funèbres de l'année 2023 se maintient ainsi à **20 000 €**.

II - DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaire M57 et M4,

Vu le vote du BP lors du Conseil municipal du 9 avril 2024,

Considérant l'adoption précédemment de la délibération sur les comptes administratifs du budget primitif et du budget annexe des pompes funèbres,

Considérant l'adoption précédemment de la délibération sur les affectations des résultats du budget primitif et du budget annexe des pompes funèbres,

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter pour le budget principal de l'exercice 2024, les modifications suivantes et de procéder au vote pour chacun des chapitres conformément aux ventilations pour chaque section :

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes de fonctionnement

	Budget primitif 2024	BS 2024		TOTAL BUDGET 2024
		Restes à réaliser n-1 ou reprise des résultats	Propositions nouvelles	
Atténuation de charges (013)	300 000,00 €		80 500,00 €	380 500,00 €
Produits et services (70)	633 000,00 €		70 200,00 €	703 200,00 €
Impôts et taxes (73 et 731)	79 863 560,00 €		1 313 424,61 €	81 176 984,61 €
Dotations et participations (74)	17 242 840,00 €		1 184 900,00 €	18 427 740,00 €
Autres produits de gestion (75)	542 600,00 €		89 500,00 €	632 100,00 €
Produits financiers (76)				- €
Total recettes réelles hors résultat	98 582 000,00 €	0,00 €	2 738 524,61 €	101 320 524,61 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)		7 110 160,98 €		7 110 160,98 €
Recettes réelles de fonctionnement + résultat	98 582 000,00 €	7 110 160,98 €	2 738 524,61 €	108 430 685,59 €
Recettes d'ordre de fonctionnement (042)	178 000,00 €			178 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	98 760 000,00 €	7 110 160,98 €	2 738 524,61 €	108 608 685,59 €

2. Dépenses de fonctionnement

	Budget primitif 2024	BS 2024		TOTAL BUDGET 2024
		Restes à réaliser n-1 ou reprise des résultats	Propositions nouvelles	
Charges à caractère général (011)	7 720 000	177 806,39	1 156 524,61	9 054 331,00
Charges de personnel (012)	66 820 000		850 000,00	67 670 000,00
Atténuation de charges (014)	260 000		80 000,00	340 000,00
Autres charges de gestion (65)	12 300 000		500 000,00	12 800 000,00
Charges financières (66)	1 000 000		150 000,00	850 000,00
Charges exceptionnelles (67)	20 000		-	20 000,00
Provisions (68)	100 000		-	100 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement	88 220 000	177 806,39	2 436 524,61	90 834 331,00
Virement à la section d'investissement ou autofinancement (023)	8 295 000		6 932 354,59	15 227 354,59
Dépenses d'ordre de fonctionnement (042)	2 245 000		302 000,00	2 547 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	98 760 000	177 806,39	9 670 879,20	108 608 685,59

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes d'investissement

	Budget primitif 2024	BS 2024		TOTAL BUDGET 2024
		Restes à réaliser n-1 ou reprise des résultats	Propositions nouvelles	
Produit des cessions (024)	100 000,00	-	-	100 000,00
Dotations reçues (10)	2 704 490,00	5 937 118,37	394 400,00	9 036 008,37
Subventions d'équipement reçues (13)	13 743 125,00	1 973 015,25		15 716 140,25
Emprunt contracté (1641)	4 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
Total recettes réelles d'investissement hors résultat	20 547 615,00	7 910 133,62	1 605 600,00	26 852 148,62
Résultat reporté d'investissement (001)		912 528,22		912 528,22
Recettes réelles d'investissement + résultat	20 547 615,00	8 822 661,84	1 605 600,00	27 764 676,84
Virement de la section de fonctionnement ou autofinancement (021)	8 295 000,00		6 932 354,59	15 227 354,59
Recettes d'ordre d'investissement (040 et 041)	4 438 000,00		485 000,00	4 923 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	33 280 615,00	8 822 661,84	5 811 754,59	47 915 031,43

2. Dépenses d'investissement

	Budget primitif 2024	BS 2024		TOTAL BUDGET 2024
		Restes à réaliser n-1 ou reprise des résultats	Propositions nouvelles	
Dettes financières (16)	2 706 615,00			2 706 615,00
Remboursement sur subvention ou autres (13)			69 000,00	69 000,00
Dépenses d'équipement brut (Chapitres 20, 204, 21 et 23)	28 003 000,00	8 822 661,84	5 507 754,59	42 333 416,43
Immobilisations incorporelles (20)	3 213 875,00	2 431 957,53	55 000,00	5 700 832,53
Subventions d'équipement versées (204)	644 500,00	692 602,75	1 000 000,00	2 337 102,75
Immobilisations corporelles (21)	1 707 772,00	1 486 358,03	2 860 000,00	6 054 130,03
Immobilisations en cours (23)	22 436 853,00	4 211 743,53	1 592 754,59	28 241 351,12
Participations (26)	100 000,00			100 000,00
Autres immobilisations financières (27)	100 000,00		52 000,00	152 000,00
Dépenses réelles d'investissement + résultat	30 909 615,00	8 822 661,84	5 628 754,59	45 361 031,43
Dépenses d'ordre d'investissement (040 et 041)	2 371 000,00		183 000,00	2 554 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	33 280 615,00	8 822 661,84	5 811 754,59	47 915 031,43

Article 2 : d'adopter pour le budget annexe des pompes funèbres de l'exercice 2024, les modifications suivantes et de procéder au vote pour chacun des chapitres conformément aux ventilations pour chaque section :

DEPENSES	BP 2024	BS 2024	BP + BS 2024	RECETTES	BP 2024	BS 2024	BP + BS 2024
CH. 011 Charges à caractère général	5 000,00 €		5 000,00 €	Résultat de fonct reporté (002)		3 790,21 €	3 790,21 €
CH. 012 Charges de personnel	15 000,00 €		15 000,00 €	CH. 70 Produits et services	20 000,00 €	-3 790,21 €	16 209,79 €
DEP. TOTALES	20 000,00 €		20 000,00 €	REC. TOTALES	20 000,00 €		20 000,00 €

Article 3 : d'autoriser Madame le Maire ou son élue déléguée dans le domaine de compétences à signer tous les actes y afférents.

Vote : 32 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**